

LA FÊTE EST DE RETOUR!



Le vendredi 29 mai 2015, sortez tables pliantes, apportez boissons et plats à partager pour passer un moment avec vos voisins, au-delà du « bonjour », « bonsoir » quotidien. En fonction de vos envies et vos possibilités, certains mettront les petits plats dans les grands en préparant les choses bien en amont, d'autres feront cela au pied levé, peu importe. L'important c'est de participer.

+ D'INFO et un appui logistique auprès de l'équipe du développement social et urbain au 01 48 13 61 00, de votre gardien ou encore de votre amicale des locataires.

À propos

Détecteurs de fumée

Nous vous donnions l'information en janvier dernier :

Plaine Commune Habitat se charge, sans frais pour les locataires, de la fourniture et de la pose des détecteurs autonomes avertisseurs de fumée car il est

important que ce détecteur soit installé correctement et au bon endroit.

Si les particuliers avaient jusqu'à début mars pour équiper leur logement, les bailleurs sociaux ont jusqu'au 31 décembre 2015. Aussi, nous allons très prochainement revenir vers vous pour vous préciser les modalités de cette installation faite par un professionnel. Seuls mots d'ordre : ne pas acheter de détecteurs, ne pas en poser dans son logement, ne pas donner suite aux démarcheurs et être attentifs aux informations de Plaine Commune Habitat sur le sujet.

A noter : 2500 de nos logements neufs ou réhabilités sont déjà équipés.



BESOIN D'UN COUP DE POUCE?

« **J'**ai eu mon travail grâce à mon permis et mon permis grâce à un coup de pouce du micro crédit. » Voici une des bonnes raisons pour lesquelles **40 locataires ont déjà sollicité, avec succès,**

le crédit municipal de Paris, sur conseil de Plaine Commune Habitat.

Pour cette locataire ce fut donc un prêt de 1 300 euros pour pouvoir passer son permis de conduire. Pour cet autre locataire un emprunt pour pouvoir intégrer un logement qui correspond plus à sa situation familiale et économique. Le micro crédit s'adresse aux locataires n'ayant pas accès à un prêt bancaire classique pour financer un projet, l'achat d'un équipement indispensable, faire face à un événement exceptionnel.

ALORS POURQUOI PAS VOUS ?

Rapprochez-vous de votre gestionnaire en agence ou de nos conseillères en économie sociale et familiale ou encore directement du Crédit Municipal de Paris au **01 44 61 63 80**, en indiquant que vous êtes locataire de Plaine Commune Habitat.

À SAVOIR

ETES-VOUS SATISFAITS ?

 Au cours d'avril vous pourriez être contacté **par téléphone** pour répondre à notre enquête annuelle de satisfaction. Vos réponses, anonymes, sont essentielles pour nous aider à améliorer nos services. Merci de l'accueil réservé à ces enquêteurs.

Zoom sur



NÉAUCITÉ : DERNIERS LOGEMENTS NEUFS À VENDRE

La CAPS, coopérative d'accèsion sociale à la propriété, en lien avec Plaine Commune Habitat propose de grands logements (T4 et T5) dans la résidence Néaucité à Saint-Denis. Entre Seine et Canal, ces appartements se situent dans une résidence du futur éco-quartier Gare Confluence, à proximité immédiate de l'offre de transports en commun (RER, Tramway, ligne 13). Chaque logement bénéficie d'un balcon ou d'une terrasse et d'une place de stationnement. Les appartements seront livrés en mai 2015 et sont visitables de suite. L'offre est réservée prioritairement aux locataires de Plaine Commune Habitat. N'hésitez pas à prendre contact avec Cyril de la CAPS au 06 50 67 33 51.

+ D'INFO sur ce programme et d'autres projets d'accèsion à la propriété sur : www.oph-plainecommunehabitat.fr



AVEZ-VOUS VOTRE LIVRE ?

> Pour son dixième anniversaire Plaine Commune Habitat vous offre un ouvrage « LES HLM, une aventure collective ». Il est à retirer auprès de votre gardien(e), en loge.

À propos



UNE 2^{ème} SUPÉRETTE

Après le quartier Semard à Saint-Denis, c'est au quartier de la Plaine, au pied de la résidence Montjoie 2, de bénéficier d'une supérette Leader Price express, inaugurée le 10 mars dernier.

Tranquillité des parties communes

Sur l'ensemble de ses immeubles, Plaine Commune Habitat délivre chaque année à la Police nationale, Police municipale et à la Gendarmerie nationale, une autorisation permanente de pénétrer dans les parties communes extérieures et intérieures, accompagnée de la liste du patrimoine actualisée. Cette autorisation permanente permet et autorise les forces de police à faire des patrouilles aléatoires pour assurer une surveillance et un suivi des affaires à la demande de Plaine Commune Habitat, notamment. Cependant, en cas d'urgence, lorsqu'un trouble de jouissance est en train de se commettre, vous pouvez appeler le « 17 » (les appels sont enregistrés) pour que la police intervienne de façon rapide et efficace, sans en demander l'autorisation préalable à l'office.